

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 8 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal approuve-t-il le compte rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2016 ?

1° - RAPPORT S.I.A.E.P. DU SAOSNOIS :

Le rapport est à disposition des Conseillers Municipaux depuis le 19 octobre 2016.

Rapport annuel de l'année 2015 sur les prix et la qualité de l'eau.

51 abonnés sont concernés sur la Commune de Marolles-les-Braults.

2° - RAPPORT ET PROJET DE CONTRAT SUR LE CHOIX DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC :

La Commune a décidé par délibération du 26 février 2016 de procéder à une consultation pour la délégation de notre service public de l'assainissement collectif suite à l'arrivée à terme de notre contrat au 31 décembre 2016.

M. Vincent CROCI de la Société Intégral Environnement nous a remis son rapport et un projet de contrat. *(Tous les deux sont disponibles en mairie depuis le 19 octobre 2016).*

Deux entreprises nous ont proposé leurs offres :

- VEOLIA
- LA NANTAISE DES EAUX

Une négociation a eu lieu le 5 juillet 2016. Le jugement des offres s'est effectué selon deux critères.

- ✓ La valeur technique pour 50 %
- ✓ Le prix des prestations pour 50 %

Après analyse détaillée le cabinet Intégral Environnement propose de retenir l'offre de VEOLIA.

3° - ARRÊTÉ D'AUTORISATION SUITE À ENQUÊTE PUBLIQUE :

La Préfecture nous informe qu'elle a pris un arrêté d'autorisation délivré à Christophe COSME pour l'exploitation d'un élevage avicole (*extension*) avec station de compostage des fumiers au lieudit « Les Augenières » à Dangeul.

4° - CHOIX D'UN NOM POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :

Comme pour l'École Maternelle une série de noms a été proposée aux parents des enfants fréquentant l'École Élémentaire de Marolles-les-Braults.

Trois noms ressortent de cette enquête :

- L'École des « 4 saisons » avec 23 voix,
- L'École du « Petit Nicolas » avec 26 voix,
- L'École « La Clé des Champs » avec 20 voix.

L'Équipe Enseignante et l'ensemble des Parents d'Élèves vous demandent d'attribuer un nom à leur école.

5° - REFONTE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MAROLLAIS :

En vue de la fusion des trois Communautés de Communes (*Maine 301 – Pays Marollais et Saosnois*), il convient de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes du Pays Marollais en classant les compétences

- Obligatoires,
- Optionnelles,
- Facultatives.



REFONTE DES STATUTS

CDC PAYS MAROLLAIS

en vue de la fusion

I – COMPETENCES OBLIGATOIRES

I.1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

- Sont d'intérêt communautaire les zones d'aménagement concerté

I.2 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-16 ; création, aménagement, entretien et gestion des d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme ;

I.2.1.Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

- Soutien pour le maintien des commerces de proximité, sont d'intérêt communautaire les 6 commerces suivants :

↳ 25, rue la 2^{ème} DB 72290 MEZIERES SUR PANTHOUIN

↳ 49, rue de la 2^{ème} DB 72290 MEZIERES SUR PANTHOUIN

↳ 45, rue de la 2^{ème} DB 72290 MEZIERES SUR PANTHOUIN

↳ 4, rue des Rosiers 72290 CONGE SUR ORNE

↳ 25, rue du Saosnois 72260 DANGEUL

↳ 2, place de l'Eglise 72260 RENE

I.3 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

I.4 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

*Projet de refonte des statuts validé par la DIRCOL de la Préfecture de la Sarthe
En attente de validation par les élus du Pays Marollais*

II – COMPETENCES OPTIONNELLES

II.1 Politique du logement et du cadre de vie

- Réhabilitation, entretien et gestion des logements locatifs, sont d'intérêt communautaire :

- ↳ 1, rue du Fretay -72260 NOUANS
- ↳ 3 rue du Fretay - 72260 NOUANS
- ↳ 1^{er} étage de la mairie – place Marcel Jousse - 72260 NOUANS
- ↳ 11 rue Saint Martin – 72260 THOIGNE
- ↳ 13 route du Bourchemin – 72260 RENE
- ↳ 15 route du Bourchemin – 72260 RENE
- ↳ 12 rue de la Grange Dimière – 72260 MONHOUDOU
- ↳ 1 rue des Lavandières - Logement n°1 – 72260 MONCE EN SAOSNOIS
- ↳ 1 rue des Lavandières - Logement n°2 – 72260 MONCE EN SAOSNOIS
- ↳ 1 rue des Lavandières - Logement n°3 – 72260 MONCE EN SAOSNOIS
- ↳ 1 rue des Lavandières - Logement n°4 – 72260 MONCE EN SAOSNOIS
- ↳ 6 place Sainte Anne - 72260 MONCE EN SAOSNOIS
- ↳ 8 place Sainte Anne - 72260 MONCE EN SAOSNOIS
- ↳ 4 rue des Rosiers – 72290 CONGE SUR ORNE
- ↳ 49 rue de la 2^{ème} DB – 72290 MEZIERES SUR PONTTHOUIN
- ↳ 25 rue de la 2^{ème} DB – 72290 MEZIERES SUR PONTTHOUIN
- ↳ 4, place Cattois Roncin – 72170 MEURCE

II.2 Actions sociales d'intérêt communautaire

- Sont d'intérêt communautaire les actions sociales suivantes :

- ↳ Actions prévues aux Contrats Enfance-Jeunesse :
 - Multi-accueil
 - Relais Assistants Maternels
 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement les mercredis en période scolaire
 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant les petites vacances et grandes vacances
 - Séjour été
 - Espace jeunes
- ↳ Actions du projet « Animation Vie Sociale » agréé par la CAF comportant l'animation globale et coordination, animation collective famille
- ↳ Accompagnement des personnes en recherche d'emploi
- ↳ Politique en faveur des jeunes
*Projet de refonte des statuts validé par la DIRCOL de la Préfecture de la Sarthe
En attente de validation par les élus du Pays Marollais*

II.3 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- Sont d'intérêt communautaire les équipements suivants :

- Accès aux Technologies de l'Information et de la Communication : cyberbase
- Enseignement musical : participation à l'Ecole de Musique du Pays Marollais

III – COMPETENCES FACULTATIVES

III.1 Maison de santé pluridisciplinaire située 3, rue des pommes d'amour à Marolles-les-Braults

III.2 Service Public d'Assainissement Non Collectif

III.3 Gestion d'un transport en minibus

III.4 Balisage des chemins de randonnées

III.5 Aménagement et valorisation du site à vocation touristique : Les Buttes de Peray

III.6 Soutien aux animations, manifestations, action culturelles locales d'intérêt communautaire :

- ↳ Les Associations organisatrices des Journées Culturelles en Pays Marollais
- ↳ Les Associations organisatrices des festivités des comices

III.7 Contractualisation en faveur du développement du territoire

III.8 Gestion des animaux errants : adhésion à une association de récupération d'animaux errants

III.9 Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du CGCT.

6° - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAUTAIRE :

❖ - **Transfert ou non de la compétence en 2017.**

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « Loi ALUR » prévoit le transfert obligatoire des Plan Locaux d'Urbanisme à compter de **mars 2017**.

Les Conseils Municipaux ont la possibilité de s'opposer au transfert dans des conditions de majorité particulières.

L'opposition au transfert devra être exprimée par 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale des communes concernées.

7° - FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLES DE BEAUMONT-SUR-SARTHE :

La Commune nous demande de régler les frais de fonctionnement pour un enfant de Marolles en C.L.I.S. (*classe non pourvue sur Marolles*).

Montant pour un élémentaire : **354,81 €**

8° - ÉCHANGE COMMUNE / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Le Conseil Municipal a voté lors de son Conseil Municipal du 13 septembre 2016 pour un échange sans soulte avec la Communauté de Communes du Pays Marollais.

Cet échange concernait le presbytère appartenant à la Commune et un terrain non-viabilisé situé à proximité de la maison médicale et appartenant à la Communauté de Communes.

Le Service France Domaine a été consulté.

Après renseignements pris auprès du contrôle de légalité, un achat/vente (*terrain/presbytère*) est nécessaire.

Le Service France Domaine ayant estimé le terrain à 45 000 €, nous vous proposons de l'acquérir pour ce montant et de vendre le presbytère à la Communauté de Communes pour ce même montant.

9° - DÉCISIONS MODIFICATIVES :

- Les radiateurs de l'École Élémentaire étant obsolètes nous vous proposons de les changer.

3 devis ont été demandés. Le moins disant étant Arnaud CONSONNI nous vous proposons la Décision Modificative suivante.

- **Prélever** 11 000 € du compte 020 « *Dépenses Imprévues* » pour l'**affecter** au compte 2158 « *Installations matériels et outillages techniques* » - Opération 25 « *ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE* ».

- Sur le budget « Le Petit Clos », des ajustements de compte sont nécessaires.

- **Dépenses** : + 25 000 € - article 605 (*Travaux*)

- **Recettes** : + 25 000 € - article 774 (*Subvention exceptionnelle*)

10° - ÉCLAIRAGE PUBLIC HAMEAU DE SAINT-SYMPHORIEN :

M. Gérard MORIN demande si une étude pourrait être effectuée afin d'éclairer la rue Chardon jusqu'au Hameau de Saint-Symphorien.

M. MAUDUIT apportera des précisions lors de la séance.

11° - RECENSEMENT DES TOMBES HISTORIQUES :

M. Philippe GAGNOT voit avec Mme Marie-Paule GESLAND (réunion le 10 novembre 2016 – Association Histoire et Patrimoine).

12° - BOULANGERIE :

Discussion en séance du devenir de la boulangerie de la cour.

Le Bar du Centre fera dépôt de pain le mercredi.

13° - QUESTIONS DIVERSES :

- Remerciements de l'Association Espoirs (*tables et chaises de la Cantine*)
- Désert médical
- Données radar route de Bonnétable et route de Mamers
- Passation de pouvoirs du Chef de Centre de Secours (*Personne disponible pour le déroulement de la Cérémonie en voix « Off »*)
- Tentative de vol des bancs dans le Jardin du Presbytère